

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

Les principaux types d'accidents susceptibles de se produire sur le site, inhérents aux potentiels de danger identifiés, sont présentés ci-après :

Type d'accident	Potentiel de danger	Sinistre maximum possible (SMP)	Probabilité et cinétique
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Foudre ; - Matières combustibles ; - Installations électriques ; - Matériels de production ; - Matériels fonctionnant au gaz (chaudière, chargeur) ; - Engins de manutention. 	<p>Au vu de la superficie de l'installation, et de la répartition des stockages de produits combustibles, 2 secteurs susceptibles d'être concernés par un incendie majeur ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 1 : stockages à l'intérieur du bâtiment ; - Secteur 2 : stockages sur plate-forme. <p>L'incendie de la zone de production n'est pas pris en compte dans les secteurs concernés par un incendie majeur, dans la mesure où les quantités de matières combustibles présentes sont peu importantes et dispersées dans le local.</p> <p>Les conséquences maximales d'un incendie qui se déclarerait au sein de chacun de ces secteurs sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 1 ou 2 : perte de la totalité des stockages de produits combustibles stockés au sein du secteur, pollution du sol et / ou des eaux superficielles par les eaux d'extinction de l'incendie (voir ci-dessous), blessures graves, voire décès de plusieurs personnes au sein du site. <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - on considère qu'au vu de leur répartition au sein du site, les différents secteurs sont distincts, et que l'incendie de l'un de ces secteurs ne se propagerait pas à l'autre ; - au vu de la distance d'éloignement des stockages par rapport aux structures voisines, on considère qu'a priori aucune structure externe au site ne sera endommagée par un éventuel incendie survenant sur le site ; - au vu des faibles quantités stockées, on considère qu'aucune personne extérieure au site n'est susceptible d'être atteinte par un sinistre ; 	<p>Cinétique lente, probable (B).</p>

Type d'accident	Potentiel de danger	Sinistre maximum possible (SMP)	Probabilité et cinétique
Incendie (suite)		<p>- la forêt pourrait constituer un vecteur de propagation de l'incendie au reste de la zone économique ;</p> <p>- les fumées de combustion pourraient être à l'origine d'une détérioration de la visibilité sur les voies de circulation voisines et être à l'origine d'un accident de la circulation.</p> <p>La cinétique de tels incendies peut être qualifiée de lente au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005. Cependant, la cinétique des différents incendies susceptibles de se produire sur le site est variable selon la nature des produits stockés : un incendie se propagera plus rapidement au sein du stockage de DIB, qu'au sein du stockage de DEEE.</p>	
Explosion	- Gaz de ville.	<p>Une explosion (avec émission d'une boule de feu et projection de débris) peut survenir au niveau des équipements disposant de brûleurs gaz.</p> <p>Une explosion survenant sur le site pourrait causer des blessures, voire le décès d'une ou plusieurs personnes sur le site. Des dégâts humains ou matériels hors du site sont peu probables, compte tenu que le matériel fonctionnant au gaz est de nature domestique (chaudière gaz), ou d'un petit appareil de manutention, de puissance comparable.</p> <p>Une explosion présente une cinétique rapide.</p>	<p>Improbable (C), Cinétique rapide.</p>
Pollution du sol et / ou des eaux superficielles	<p>- Produits combustibles ;</p> <p>- Stockage / transport / de produits liquides potentiellement polluants</p>	<p>Le sol et / ou les eaux superficielles peuvent être pollués par un déversement accidentel de produits potentiellement polluants ou d'eaux d'extinction d'un éventuel incendie.</p> <p>Dans le cas où les produits potentiellement polluants atteignent le bassin d'infiltration, il serait difficile de pomper ces derniers avant qu'ils ne s'infiltrent dans le sol, étant donnée la forte perméabilité de ce dernier. La cinétique d'une pollution du sol peut être qualifiée de rapide au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005.</p>	<p>Improbable (C), Cinétique rapide.</p>
Accident de la circulation	- Circulation de véhicules	Un accident de la circulation, causé par un véhicule de la société ou un véhicule entrant ou sortant du site pourrait causer plusieurs décès.	<p>Très improbable (D), Cinétique rapide.</p>

Les risques non acceptables identifiés sur le site sont les incendies des secteurs 1 à 2.

Les distances d'effet (brûlure, létalité et effets dominos) correspondant à des rayonnements de 3, 5 et 8 kW/m², évaluées dans le cas d'un incendie survenant au niveau de chacun des secteurs sont représentées sur les plans joints en pages 4 et 5 du présent résumé non technique.

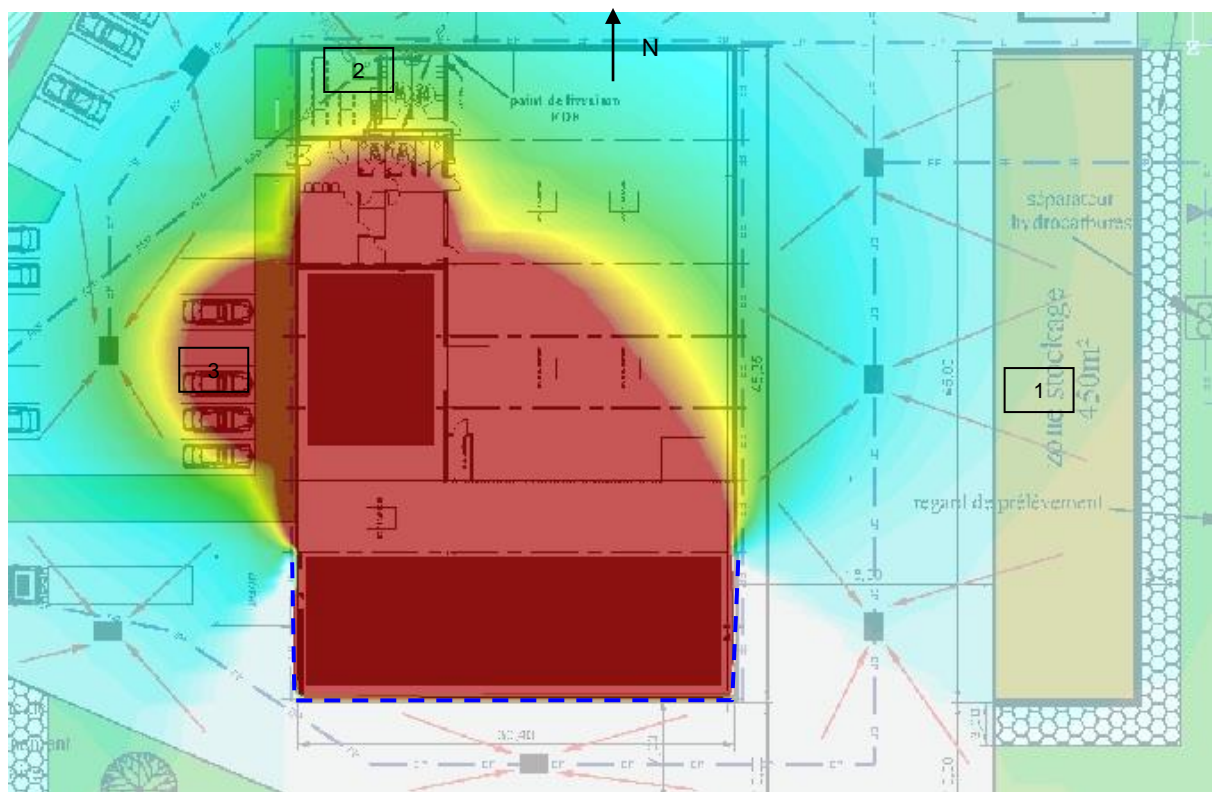
Les mesures décrites ci-après permettent à l'établissement de :

- limiter l'occurrence d'un incendie majeur par :
 - la mise à disposition de nombreux moyens de protection et d'intervention (poteaux et réserve incendie, RIA, extincteurs, alarme incendie...)
 - la formation du personnel au maniement des moyens d'intervention et de protection ;
 - la réalisation de vérifications régulières du système électrique, conforme aux normes en vigueur, et des matériels ;
 - l'affichage de consignes de sécurité, ainsi que des risques spécifiques à chaque zone de l'installation ;
 - la mise en œuvre d'une procédure de délivrance de permis de feu sur le site ;
- limiter la gravité des conséquences d'un éventuel incendie par :
 - la mise en œuvre de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité ;
 - le stockage des eaux d'extinction au sein d'un bassin de confinement ;
- lutter contre les autres risques par :
 - la mise en œuvre de dispositifs de protection contre la foudre, définis, à la suite d'une Analyse du Risque Foudre, dans l'étude technique ;
 - la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale (limitation de vitesse, sens de circulation, panneaux STOP, ...) ;
 - la rédaction de consignes d'exploitation et de procédures concernant les opérations comportant des manipulations dangereuses et la conduite de l'exploitation ;
 - la formation du personnel.

Le montant HT des investissements prévus pour la protection contre les dangers est de 3 050 €. Le montant de l'investissement s'élève à 958 000 € HT.

CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES SIGNIFICATIFS

Secteur 1 – stockage de DEEE au sein du bâtiment



--- murs coupe-feu

Les stockages sont représentés en marron.

10 m



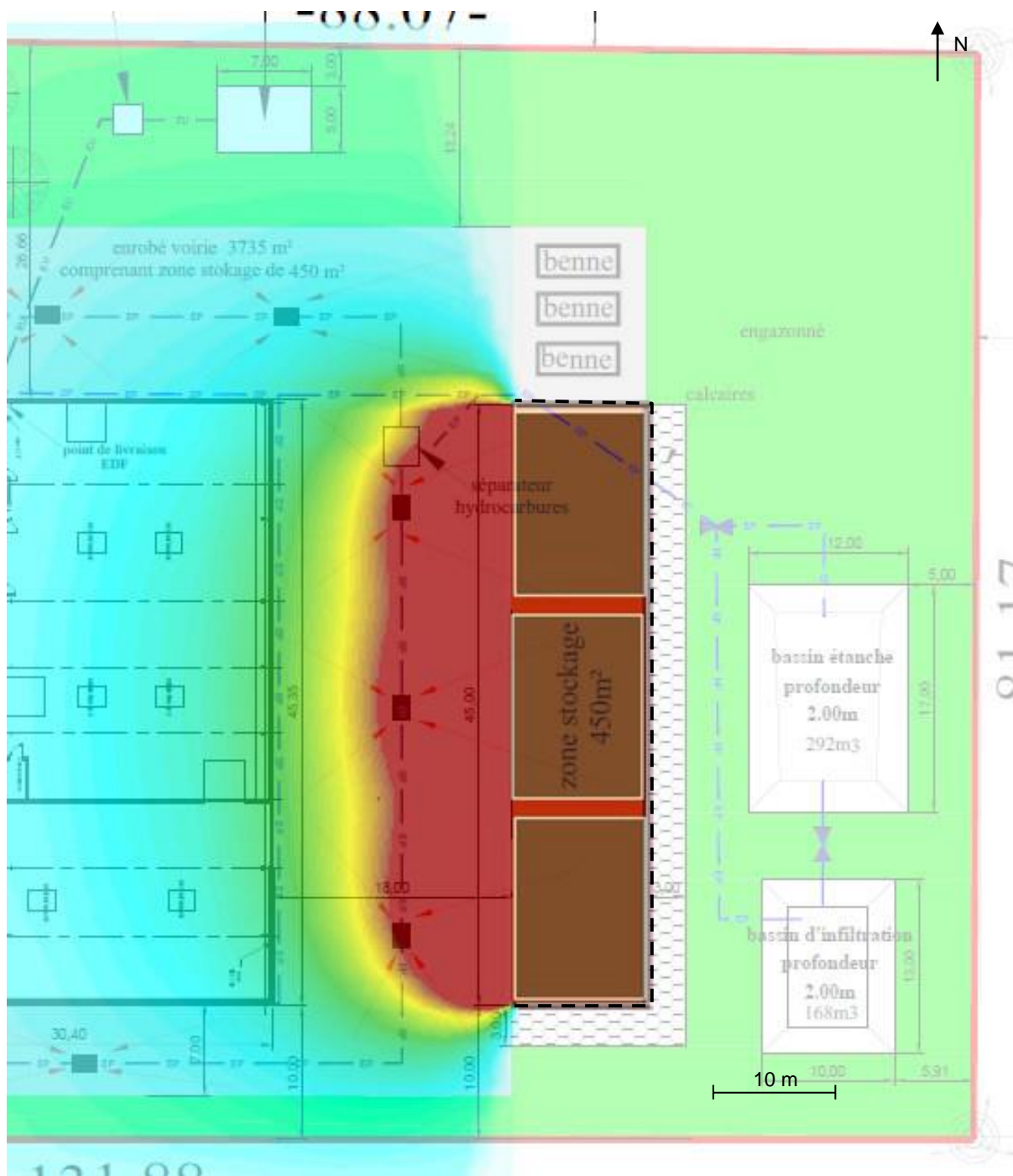
Figure 1 : Flux thermiques rayonnés à une hauteur de 1,50 m – secteur 1

Flux rayonné	Distance d'effet maximum depuis le centre du stockage	Distance maximum sortant du site
8 kW/m ²	26 m	0 m
5 kW/m ²	31 m	0 m
3 kW/m ²	36 m	0 m

Tableau 1 : Flux rayonnés à une hauteur de 1,5 m – secteur 1

Les distances d'effet ne sortent pas des limites du site.

Secteur 2 – stockage de déchets sur la plate-forme extérieure



--- murs coupe-feu

Les stockages sont représentés en marron.

Tableau 2 : Flux thermiques rayonnés à une hauteur de 1,50 m – Secteur 2

Flux rayonné	Distance d'effet maximum depuis le centre du stockage	Distance maximum sortant du site
8 kW/m ²	27 m	0 m
5 kW/m ²	29 m	0 m
3 kW/m ²	31 m	0 m

Tableau 3 : Flux rayonnés à une hauteur de 1,5 m – secteur 2

Les distances d'effet ne sortent pas des limites du site.